

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
La Compagnie Électrique Lion	17 juin 2022	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie de ressources Maple Leaf	21 juin 2022	Colombie-Britannique
FNB de titres à revenu fixe de qualité supérieure mondiaux CI	20 juin 2022	Ontario
Fonds du marché monétaire américain TD	20 juin 2022	Ontario
Fonds d'obligations nord-américaines de développement durable TD		
Fonds de revenu équilibré d'actions mondiales TD		
Fonds de revenu d'actions mondiales TD		
Fonds de revenu fixe TD		
Fonds alternatif de gestion du risque TD		
Fonds de titres mondiaux de qualité supérieure CI	21 juin 2022	Ontario
Nova Cannabis inc.	16 juin 2022	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Platinum Group Metals Ltd.	15 juin 2022	Colombie-Britannique
Portefeuille à croissance géré IG – Équilibré mondial neutre	27 mai 2022	Manitoba
Fonds en gestion commune de répartition active BlackRock – IG IV		
Fonds en gestion commune de marchés émergents JPMorgan		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Clic objectif 2025 IA Clarington	20 juin 2022	Québec
Fonds Clic objectif 2030 IA Clarington		- Colombie-Britannique
Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds IA Clarington marché monétaire	21 juin 2022	Québec
Fonds IA Clarington d'obligations de base plus		- Colombie-Britannique
Fonds IA Clarington Loomis d'obligations		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondiales multisectorielles		- Ontario
Fonds IA Clarington stratégique d'obligations de sociétés		- Nouveau-Brunswick
Mandat d'obligations de base IA Gestion de patrimoine		- Nouvelle-Écosse
Mandat d'obligations améliorées IA Gestion de patrimoine		- Île-du-Prince-Édouard
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable en dollars U.S.		- Territoires du Nord-Ouest
Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel		- Yukon
Fonds IA Clarington stratégique de revenu		- Nunavut
Fonds IA Clarington canadien de dividendes		
Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes		
Fonds IA Clarington stratégique de revenu d'actions		
Portefeuille IA Clarington de revenu mondial à risque géré		
Fonds IA Clarington Loomis de répartition mondiale		
Fonds IA Clarington d'actions mondiales		
Fonds IA Clarington de valeur mondial		
Fonds IA Clarington Loomis d'opportunités en actions mondiales		
Fonds IA Clarington Loomis de croissance toutes capitalisations américaines		
Fonds IA Clarington neutre en devises d'actions américaines		
Fonds IA Clarington américain dividendes croissance		
Portefeuille IA Gestion de patrimoine équilibré		
Portefeuille IA Gestion de patrimoine prudent		
Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille IA Gestion de patrimoine croissance élevée		
Portefeuille IA Gestion de patrimoine modéré		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR équilibré		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR prudent		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR croissance élevée		
Portefeuille IA Clarington Inhance PSR modéré		
Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations		
Fonds IA Clarington Inhance PSR actions mondiales		
Fonds IA Clarington Inhance PSR revenu mensuel		
Catégorie IA Clarington tactique de revenu		
Catégorie IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes		
Catégorie IA Clarington de petites capitalisations canadiennes		
Catégorie IA Clarington dividendes croissance		
Catégorie IA Clarington stratégique de revenu d'actions		
Catégorie IA Clarington Loomis de répartition mondiale		
Catégorie IA Clarington innovation thématique		
Catégorie IA Clarington d'actions américaines		
Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions canadiennes		
Catégorie IA Clarington Inhance PSR actions mondiales		
Fonds Clic objectif 2025 IA Clarington	20 juin 2022	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Clic objectif 2030 IA Clarington Fonds IA Clarington d'exposition aux actions mondiales		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
La Compagnie Électrique Lion	17 juin 2022	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie alternative Arrow avantage canadien Catégorie alternative Arrow avantage mondial Catégorie wavefront placement diversifié mondial Fonds alternatif Arrow EC avantage revenu (auparavant <i>East Coast Investment Grade Income Fund</i>)	16 juin 2022	Ontario
Catégorie de croissance des dividendes de Stone Fonds de croissance de Stone Fonds Hog de rendement des dividendes Stone Fonds d'options d'achat couvertes de banques Canadiennes plus Stone Fonds américain de croissance des dividendes Stone	20 juin 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds mondial équilibré de Stone		
Fonds de croissance mondiale de Stone		
Fonds de développement durable mondial Stone		
First Capital Real Estate Investment Trust	20 juin 2022	Ontario
Fonds d'actions durables Dynamique	17 juin 2022	Ontario
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	21 juin 2022	Ontario
Fonds marché monétaire CIBC		
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC		
Fonds de revenu à court terme CIBC		
Fonds canadien d'obligations CIBC		
Fonds à revenu mensuel CIBC		
Fonds d'obligations mondiales CIBC		
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC		
Fonds équilibré CIBC		
Fonds de revenu de dividendes CIBC		
Fonds de croissance de dividendes CIBC		
Fonds d'actions canadiennes CIBC		
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC		
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC		
Fonds d'actions américaines CIBC		
Fonds petites sociétés américaines CIBC		
Fonds d'actions mondiales CIBC		
Fonds d'actions internationales CIBC		
Fonds d'actions européennes CIBC		
Fonds de marchés émergents CIBC		
Fonds Asie-Pacifique CIBC		
Fonds petites sociétés internationales CIBC		
Fonds sociétés financières CIBC		
Fonds ressources canadiennes CIBC		
Fonds énergie CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Fonds immobilier canadien CIBC		
Fonds métaux précieux CIBC		
Fonds mondial de technologie CIBC		
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC		
Fonds indice obligataire canadien CIBC		
Fonds indice obligataire mondial CIBC		
Fonds indiciel équilibré CIBC		
Fonds indice boursier canadien CIBC		
Fonds indice boursier américain élargi CIBC		
Fonds indice boursier américain CIBC		
Fonds indice boursier international CIBC		
Fonds indice boursier européen CIBC		
Fonds indiciel marchés émergents CIBC		
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC		
Fonds indice Nasdaq CIBC		
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC		
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC		
Fonds durable d'actions mondiales CIBC		
Solution durable équilibrée prudente CIBC		
Solution durable équilibrée CIBC		
Solution durable équilibrée de croissance CIBC		
Solution de revenu Intelli CIBC		
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC		
Solution équilibrée Intelli CIBC		
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC		
Solution de croissance Intelli CIBC		
Portefeuille revenu sous gestion CIBC		
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion CIBC		
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC (<i>anciennement Portefeuille croissance dynamique sous gestion CIBC</i>)		
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC		
Portefeuille FNB prudent CIBC (<i>anciennement Portefeuille passif prudent CIBC</i>)		
Portefeuille FNB équilibré CIBC (<i>anciennement Portefeuille passif équilibré CIBC</i>)		
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC (<i>anciennement Portefeuille passif équilibré de croissance CIBC</i>)		
Fonds Harvest de revenu banques et immobilier	20 juin 2022	Ontario
Fonds Harvest canadien de revenu et de croissance		
Fonds North Growth Canadian Equity	15 juin 2022	Colombie-Britannique
Fonds North Growth U.S. Equity advisor		
Fortified Trust	15 juin 2022	Ontario
Platinum Group Metals Ltd.	21 juin 2022	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces

derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de titres à revenu fixe de qualité supérieure mondiaux CI (<i>auparavant, Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux CI</i>)	15 juin 2022	Ontario
Fire & Flower Holdings Corp. (<i>auparavant, Cinaport Acquisition Corp. II</i>)	20 juin 2022	Ontario
FNB d'actions mondiales Mackenzie Ivy	21 juin 2022	Ontario
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy Fonds canadien Mackenzie Ivy Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy Fonds international Mackenzie Ivy	21 juin 2022	Ontario
Fonds canadien Mackenzie Ivy Fonds international Mackenzie Ivy	21 juin 2022	Ontario
Fonds européen Mackenzie Ivy Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy – Devises neutres Fonds international Mackenzie Ivy II	20 juin 2022	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
CARDIOL THERAPEUTICS INC.	8 février 2022	8 février 2022
CARDIOL THERAPEUTICS INC.	9 juin 2022	8 février 2022
CARDS II TRUST	2 juin 2022	8 septembre 2021
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	16 juin 2022	15 mars 2021
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	16 juin 2022	15 mars 2021
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	16 juin 2022	15 mars 2021
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	17 juin 2022	15 mars 2021
FORTISALBERTA INC.	26 mai 2022	19 mai 2022
LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE LION	17 juin 2022	17 juin 2022
SLATE OFFICE REIT	17 juin 2022	29 avril 2021

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Addition Four, L.P.	2022-06-15	7 807 644 \$
AH 2022 Annual Fund, L.P.	2022-05-20	513 160 \$
Bain Capital Venture Fund 2022, L.P.	2022-06-10	1 277 700 \$
BlackRock Private Opportunities Fund IV (Cayman), L.P.	2022-05-25	1 263 103 \$
Buckley Ventures III, LP	2022-06-02	1 899 550 \$
Carlyle Partners VIII, L.P.	2022-06-06	12 564 000 \$
ConMed Corporation	2022-06-06	30 404 880 \$
Craft Ventures Growth II, L.P.	2022-06-03	4 402 650 \$
Craft Ventures IV, L.P.	2022-06-03	4 968 705 \$
Credit Suisse AG, Zurich, acting through its London Branch, London	2022-05-20	1 500 000 \$
Crow Holdings Realty Partners X, L.P.	2022-05-27	19 107 000 \$
Francisco Partners VII-A, L.P.	2022-05-20	6 414 500 \$
HH Pre-IPO Offshore Feeder Fund IV, L.P.	2022-05-23	46 440 980 \$
iCON Infrastructure Partners VI-B, L.P.	2022-06-01	157 987 500 \$
Learn Capital Fund V Growth, L.P.	2022-05-02	1 934 250 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PayPal Holdings, Inc.	2022-05-23	162 335 245 \$
Romania c/o Ministry of Finance	2022-05-25	26 253 745 \$
Silver Lake Partners VII, L.P.	2022-06-07	69 052 500 \$
Southern California Edison Company	2022-05-23	8 937 656 \$
SR CD Fund, LP	2022-05-20	160 362 500 \$
TA Debt Fund V, L.P.	2022-06-02 au 2022-06-06	220 200 000 \$
The Column Group Opportunity III, LP	2022-06-09	948 300 \$
The Column Group V, LP	2022-06-09	948 300 \$
The Rise Fund III, L.P.	2022-05-05	96 165 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ALKEON INNOVATION OFFSHORE FUND II, PRIVATE SERIES, L.P.	2021-03-01 au 2022-01-01	1 881 450 \$
AMUNDI CANADA ABSOLUTE RETURN MULTI STRATEGY (ARMS) TRUST	2021-08-27 au 2021-08-27	6 600 000 \$
AMUNDI CANADA GLOBAL HIGH INCOME LOW VOLATILITY EQUITY TRUST	2022-05-02 au 2022-05-31	970 000 \$
AMUNDI CANADA GLOBAL HIGH INCOME LOW VOLATILITY EQUITY TRUST-T	2022-05-02 au 2022-05-31	754 745 \$
ASF WINSTON CO-INVEST LP	2021-09-23 au 2021-09-23	63 265 000 \$

PAVILION FLOW-THROUGH (2020) 1	2020-1-31 au 2020-12-31	1 806 500 \$
PROBITY MINING 2022 SHORT DURATION FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP - QUEBEC CLASS	2022-04-26 au 2022-04-26	5 000 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

First Capital Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par First Capital Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 juin 2022 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101 et les termes définis suivants :

« annexes » : l'annexe de la circulaire intitulée « Appendix C—Amended and Restated Deferred Trust Unit Plan » et l'annexe de la circulaire intitulée « Appendix D—Amended and Restated Restricted Trust Unit Plan »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procuration datée du 12 mai 2022;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte déposer un prospectus préalable de base provisoire dans toutes les provinces du Canada le ou vers le 20 juin 2022;
3. L'émetteur intégrera par renvoi la circulaire dans le prospectus et dans toute modification de celui-ci;

4. Les annexes n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celles-ci;
5. Les annexes sont des documents qui font l'objet d'un résumé dans la circulaire;
6. L'inclusion des annexes dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
8. Du fait de son intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 17 juin 2022.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n°: 2022-FS-1037717

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.